

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-818

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, conseiller municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise **AMELINE** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement au **7 rue des Cuisiniers**,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 05 au 16 octobre 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **les 05 et 16 octobre 2026 de 08h00 à 18h00, les 6,7,8,9,12,13,14 et 15 octobre 2026 de 08h00 à 09h00 :**

- *Rue des Cuisiniers au droit du n°7*

Article 2 – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **du 05 au 16 octobre 2026 :**

- Parking du Violet de Bayeux sur 2 places de Stationnement

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **AMELINE**.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier octobre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

